

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et  
de l'innovation commerciale**Première session**

Bangkok et en ligne, 22-24 février 2023

**Rapport du Comité du commerce, de l'investissement,  
des entreprises et de l'innovation commerciale sur les  
travaux de sa première session****I. Questions appelant une décision de la Commission**

1. Les recommandations ci-après du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

**Recommandation 1**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, conscient que le commerce joue un rôle central dans la concrétisation des efforts en faveur du développement durable et dans la sortie de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), recommande qu'il soit porté davantage attention aux activités visant à rendre le commerce dans la région Asie-Pacifique plus compétitif, durable et inclusif, en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, le Comité recommande également que le secrétariat poursuive et développe ses travaux de recherche analytique et ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines présentant un intérêt commun et notamment le commerce électronique et le commerce numérique, la dématérialisation du commerce, le commerce respectueux du climat, la résilience du commerce en temps de crise, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et les accords commerciaux, selon qu'il conviendra.

**Recommandation 2**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale recommande que la coopération en matière de commerce transfrontière sans papier soit poussée plus avant et encourage les États qui ne sont pas encore parties à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique à envisager d'y adhérer dès que possible en fonction des circonstances nationales.

**Recommandation 3**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, conscient du rôle important que joue le secteur des

entreprises dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, recommande au secrétariat de continuer de coopérer avec le secteur privé par l'intermédiaire du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Il recommande également que le secrétariat encourage l'adoption et la mise en œuvre d'initiatives telles que le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises et des principes et normes internationalement reconnus en matière de conduite responsable des entreprises, tels que ceux qui figurent dans le Pacte mondial des Nations Unies. Conscient de l'importance des partenariats entre secteur public et secteur privé comme moyen de mise en œuvre du Programme 2030, le Comité recommande en outre que le secrétariat développe ses activités de renforcement des capacités en vue de faciliter des projets d'infrastructures durables et résilientes, selon qu'il conviendra.

#### **Recommandation 4**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, reconnaissant qu'il importe de mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, recommande que le secrétariat continue d'aider les membres et les membres associés en ce qui concerne ces programmes, en particulier s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la fracture numérique qui tend à se creuser et de s'attaquer aux questions sociales et environnementales, notamment aux changements climatiques. Dans ce contexte, le Comité soutient les initiatives du secrétariat visant à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des membres et des membres associés afin de promouvoir l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable.

#### **Recommandation 5**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, reconnaissant l'importance de l'entreprise et de l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable, recommande que le secrétariat continue d'aider les membres et les membres associés à promouvoir l'entreprise et l'innovation commerciale, en particulier en encourageant les entreprises inclusives et socialement responsables et les entreprises dirigées par des femmes, en constituant une base de données factuelles sur les politiques efficaces et en facilitant le partage des connaissances et la coopération régionale sur ces questions.

#### **Recommandation 6**

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale, reconnaissant l'importance des technologies nouvelles et émergentes pour la réalisation des objectifs de développement durable, recommande que le secrétariat améliore le soutien qu'il apporte aux membres et aux membres associés en leur fournissant un appui en matière de politiques et d'analyses, des activités de renforcement des capacités et une assistance technique, des démonstrations de technologies et d'intelligence économique aux fins de la transposition à plus grande échelle des innovations et de la commercialisation des technologies, selon qu'il conviendra. Il appelle également à renforcer la coopération pour le développement, la diffusion et la transposition à plus grande échelle des technologies nouvelles et émergentes dans la région.

## II. Organisation

### A. Ouverture, durée et organisation de la session

2. Le Comité a tenu sa première session à Bangkok et en ligne du 22 au 24 février 2023. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP. Des déclarations ont été faites par le Ministre du commerce du Bangladesh, M. Tipu Munshi ; le Ministre délégué auprès du Premier Ministre et Secrétaire d'État au Ministère de l'industrie, de la science, de la technologie et de l'innovation du Cambodge, M. Chhem Kieth Rethy ; le Ministre des coopératives et des petites et moyennes entreprises de l'Indonésie, M. Teten Masduki ; le Vice-Ministre de l'économie et du développement de la Mongolie, M. Gantumur Tuvdendorj ; le Directeur général et Président-Directeur général d'Invest India, M. Deepak Bagla et le Président de la première session.

### B. Participation

3. Les membres et les membres associés ci-après de la CESAP étaient représentés : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Macao (Chine) ; Mongolie ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; Polynésie française ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Turkménistan ; Vanuatu et Viet Nam.

4. Des représentant(e)s du Guatemala, Observateur permanent auprès de la CESAP, étaient également présent(e)s.

5. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du Travail.

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées : Association sud-asiatique de coopération régionale et Commission économique eurasiennne.

7. Un représentant du Réseau des entreprises durables de la CESAP était présent.

8. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la CESAP, le Bureau a examiné les accréditations des représentant(e)s des États membres et en a rendu compte au Comité. Les pouvoirs des représentant(e)s de 32 États membres ont été jugés en bonne et due forme. Prenant acte du Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session<sup>1</sup>, et conformément à la résolution 396 (V) de l'Assemblée en date du 14 décembre 1950, le Bureau a décidé de reporter toute décision relative à l'accréditation des représentant(e)s du Myanmar pour la première session du Comité jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur la représentation du Myanmar.

9. Le Comité a pris note du rapport oral du Bureau sur les accréditations.

---

<sup>1</sup> A/77/600.

### C. Élection du Bureau

10. Le Comité a élu le Bureau suivant :

- Président : M. Amarsanaa Tumur (Mongolie)  
Vice-Présidents : M. Noor Md. Mahbubul Haq (Bangladesh)  
M. Nurbolat Alimbayev (Kazakhstan)

### D. Ordre du jour

11. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif.
3. Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable.
5. Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable.
6. Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session.

### E. Manifestations parallèles

12. Les séminaires, manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la session du Comité :

- a) 21 et 22 février 2023 : conférence des organismes régionaux de promotion de l'investissement, organisée conjointement avec la World Association of Investment Promotion Agencies ;
- b) 21 et 22 février 2023 : dialogue politique de haut niveau sur la facilitation du commerce grâce aux normes internationales et à la reconnaissance mutuelle des essais de machines agricoles ;
- c) 22 février 2023 : signature du mémorandum d'accord entre la CESAP et la World Association of Investment Promotion Agencies ;
- d) 22 février 2023 : lancement de la publication *Policy Guidebook on Promoting FDI in the Digital Economy in Asia and the Pacific*, organisé conjointement avec la World Association of Investment Promotion Agencies ;

- e) 22 février 2023 : atelier de renforcement des capacités sur la promotion des investissements étrangers directs (IED) durables, organisé conjointement avec la World Association of Investment Promotion Agencies ;
- f) 22 février 2023 : « Accélérer le développement durable en Asie et dans le Pacifique : tirer parti des réseaux, du financement et de la technologie pour développer les capacités afin d’atteindre les objectifs de développement durable » ;
- g) 22 février 2023 : « Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique : perspectives » ;
- h) 22 février 2023 : réunion de groupe d’experts sur la promotion des entreprises inclusives en Asie et dans le Pacifique ;
- i) 22 février 2023 : atelier de renforcement des capacités sur la promotion des IED dans l’économie numérique, organisé conjointement avec la World Association of Investment Promotion Agencies ;
- j) 22 février 2023 : atelier sur l’indice régional d’intégration du commerce numérique – résultats et répercussions pour l’Asie et le Pacifique, l’Afrique et l’Amérique latine et les Caraïbes, organisé conjointement avec la Commission économique pour l’Afrique (CEA) et la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ;
- k) 23 février 2023 : atelier sur la situation de la réglementation du commerce numérique en Afrique, organisé conjointement avec la CEA ;
- l) 23 février 2023 : atelier sur la situation de la réglementation du commerce numérique dans les pays du Forum pour la coopération entre l’Asie de l’Est et l’Amérique latine, organisé conjointement avec la CEPALC ;
- m) 23 février 2023 : « *Asia-Pacific Sustainable Development Journal*: “from lab to job” » ;
- n) 24 février 2023 : table ronde de consultation sur la méthodologie de l’indice régional d’intégration du commerce numérique et les besoins d’assistance technique, organisée conjointement avec la CEA et la CEPALC ;
- o) 24 février 2023 : lancement du rapport conjoint de la CESAP et du Centre du commerce international sur le point de vue des entreprises concernant les mesures non tarifaires en Asie et dans le Pacifique ;
- p) 24 février 2023 : démonstration en direct et lancement des nouvelles fonctionnalités avancées de l’Outil d’information et d’aide à la négociation commerciale de la CESAP.

### III. Compte rendu des travaux

13. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CTIEBI(1)/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/CTIEBI(1)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CTIEBI(1)/2	Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif	2
ESCAP/CTIEBI(1)/3	Élaboration d'un chapitre type sur le commerce en situation de crise pour les accords commerciaux régionaux	2
ESCAP/CTIEBI(1)/4	Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3
ESCAP/CTIEBI(1)/5	Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable	4
ESCAP/CTIEBI(1)/6	Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable	5
ESCAP/CTIEBI(1)/7	Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable	6
ESCAP/CTIEBI(1)/8	Rapport du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale sur les travaux de sa première session	8
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CTIEBI(1)/L.1	Projet de rapport	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CTIEBI(1)/INF/1	Strengthening infrastructure financing and public-private partnerships in Asia and the Pacific	3
ESCAP/CTIEBI(1)/INF/2	Outcome of the Asia-Pacific Business Forum 2022	3
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
<a href="http://www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023">www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023</a>	Information for participants	
<a href="http://www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023">www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023</a>	List of participants	
<a href="http://www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023">www.unescap.org/events/CTIEBI1-2023</a>	Tentative programme	

## Annexe II

### Compte rendu des travaux

#### I. Introduction

1. Le compte rendu des travaux présente une synthèse des échanges et des débats tenus lors de la première session du Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale.

#### II. Résumé des débats

##### A. Rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi des notes du secrétariat sur les moyens de rendre le commerce en Asie et dans le Pacifique plus compétitif, durable et inclusif (ESCAP/CTIEBI(1)/2) et sur l'élaboration d'un chapitre type sur le commerce en situation de crise pour les accords commerciaux régionaux (ESCAP/CTIEBI(1)/3).

3. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; République de Corée ; Tadjikistan et Timor-Leste.

4. Le représentant de l'Association sud-asiatique de coopération régionale a fait une déclaration.

5. Le Comité a noté que le développement économique et commercial mondial et la réalisation des objectifs de développement durable faisaient face à de nombreuses obstacles. Il était nécessaire d'accélérer la dématérialisation du commerce et des processus commerciaux, le développement vert et l'appui aux entreprises en matière de commerce, afin de promouvoir un développement plus inclusif et durable. Le secrétariat a été invité à apporter son soutien aux membres et aux membres associés sur ces sujets.

6. Le Comité a noté que non seulement la dématérialisation était importante pour le développement économique en général, mais qu'elle jouait aussi un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux marchés, la réduction des coûts du commerce, l'intégration des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, la continuité des flux commerciaux et la réduction des émissions de carbone. Il était donc essentiel de s'attaquer à la fracture numérique pour permettre à tous de profiter des avantages de la dématérialisation.

7. Le Comité a été informé des divers efforts entrepris et des politiques adoptées par les gouvernements de la région en ce qui concerne le commerce, le développement économique et le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des mesures ont également été mises en place dans plusieurs pays en vue de soutenir les entreprises, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

8. Soulignant l'importance de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique pour ce qui est de faciliter le commerce numérique, des représentant(e)s ont indiqué que leur pays avait engagé une procédure nationale en vue d'envisager l'adhésion à l'Accord-cadre et qu'ils (elles) espéraient voir d'autres pays y adhérer.

**B. Développer les partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 3 de l'ordre du jour)**

9. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur le développement des partenariats public-privé et les réseaux du secteur privé pour accélérer l'action climatique et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/CTIEBI(1)/4). Il était également saisi des documents d'information sur le renforcement du financement des infrastructures et des partenariats public-privé en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTIEBI(1)/INF/1) et sur les résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2022 (ESCAP/CTIEBI(1)/INF/2).

10. Le secrétariat a fait une présentation. Une allocution spéciale a été prononcée par le Président du Réseau des entreprises durables de la CESAP, M. George Lam, et par la Directrice générale adjointe du Centre des partenariats public-privé du Ministère des finances chinois, M<sup>me</sup> Yang Jianmin.

11. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Fédération de Russie et Japon.

12. Un représentant de la Commission économique eurasienne a fait une déclaration.

13. Le Président du Réseau des entreprises durables de la CESAP a également fait une déclaration.

14. Le Comité a reconnu le rôle important du secteur privé dans la promotion du développement durable et dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a souligné la nécessité de renforcer la participation du secteur privé.

15. Le Comité a reconnu le rôle des plateformes telles que le Réseau des entreprises durables de la CESAP et le Forum Asie-Pacifique des entreprises et des initiatives comme le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises dans la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et dans la facilitation du développement durable.

16. Reconnaissant l'importance des partenariats public-privé en tant que modalité de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité a en outre recommandé que, pour soutenir le développement durable, le secrétariat développe ses activités de renforcement des capacités afin de faciliter des projets d'infrastructures durables et résilientes, selon qu'il conviendra, notamment par l'intermédiaire du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé dirigé par la CESAP.

**C. Mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable (point 4 de l'ordre du jour)**

17. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la mobilisation de l'investissement à impact et de l'investissement étranger direct pour le développement durable (ESCAP/CTIEBI(1)/5).

18. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Kiribati ; Mongolie ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Sri Lanka ; Tadjikistan.



19. Le Comité a souligné l'importance de la mobilisation de l'investissement à impact et de l'investissement étranger direct dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. Les représentant(e)s ont fait part de l'expérience de leur pays s'agissant de favoriser des stratégies d'investissement tenant compte des objectifs de développement durable.

21. Le Comité a remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait apporté aux États membres en vue de promouvoir l'investissement à impact et d'encourager l'investissement étranger direct pour le développement durable. Il a recommandé que le secrétariat continue d'apporter un tel appui, en particulier s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la fracture numérique qui tend à se creuser et de s'attaquer aux questions sociales et environnementales, notamment aux changements climatiques. Dans ce contexte, le Comité a dit soutenir les initiatives du secrétariat visant à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des membres et des membres associés afin de promouvoir l'investissement à impact et l'investissement étranger direct pour le développement durable.

**D. Dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable (point 5 de l'ordre du jour)**

22. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la dynamisation de l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable (ESCAP/CTIEBI(1)/6).

23. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Indonésie ; Mongolie ; Singapour ; Thaïlande et Viet Nam.

24. Le Comité a souligné l'importance de l'entreprise et de l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable.

25. Les représentant(e)s ont fait part de l'expérience de leur pays s'agissant de promouvoir l'entreprise et l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable.

26. Le Comité a remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait apporté aux États membres en vue de promouvoir l'entreprise et l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable. Il a recommandé que le secrétariat continue d'apporter un tel appui, en particulier s'agissant de promouvoir les entreprises inclusives et socialement responsables et les entreprises dirigées par des femmes, de constituer une base de données factuelles sur les politiques efficaces et de faciliter le partage des connaissances et la coopération régionale sur ces questions. Dans ce contexte, le Comité a dit soutenir les initiatives du secrétariat visant à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des membres et des membres associés afin de promouvoir l'entreprise et l'innovation commerciale pour un développement inclusif et durable.

**E. Promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable (point 6 de l'ordre du jour)**

27. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la promotion de la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable (ESCAP/CTIEBI(1)/7).

28. Les représentantes et les représentants des membres de la Commission ci-après ont fait des déclarations orales ou présenté des exposés écrits : Azerbaïdjan ; Chine ; Inde ; Philippines ; Tadjikistan et Thaïlande.

29. Les représentantes et les représentants ont insisté sur l'importance des technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable. Ils ont remercié le secrétariat du rôle qu'il avait joué dans la promotion de ces technologies, notamment par l'intermédiaire du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. À cet égard, ils ont demandé que la coopération régionale effective soit renforcée.

30. L'expert de l'Ouzbékistan a souligné que pour parvenir à un développement durable, il fallait renforcer la coopération régionale en matière de technologie et d'innovation et insisté pour qu'une attention particulière soit accordée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. L'expert de l'Inde a noté que la CESAP, par l'intermédiaire du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, pourrait jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement de la coopération régionale en fournissant un appui stratégique et consultatif, en menant des travaux de recherche et d'analyse, en élaborant une stratégie et une feuille de route, en fournissant des activités de perfectionnement et de renforcement des capacités et en diffusant les connaissances. L'expert de la Thaïlande a souligné la nécessité d'améliorer les liens entre la recherche et la prise de décision en créant des partenariats avec des programmes pragmatiques et au moyen du renforcement des capacités, de la commercialisation, de l'adoption des technologies et de l'investissement à long terme.

31. Le Comité a souligné qu'il importait que les pays de la région accordent la priorité aux technologies nouvelles et novatrices et félicité le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie qui a été à l'origine d'initiatives visant à faciliter la coopération et le transfert de technologie au niveau régional, l'adoption de technologies, le renforcement des capacités et la mise en commun du savoir-faire et de la propriété intellectuelle.

32. Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités, de la mise en commun des meilleures pratiques, du développement de l'intelligence économique – notamment de l'amélioration de l'accès aux bases de données sur les marchés des membres et des membres associés, du partage d'informations relatives à la réglementation de la commercialisation des technologies à l'échelon international, de la mise en place d'une collaboration pour présenter les technologies locales, de l'élaboration et du partage de modèles ou de cadres politiques efficaces en matière de transfert de technologie à même d'être reproduits et adaptés par les États membres, selon qu'il convient. Il a souligné également la nécessité de faciliter la coopération entre les membres et les membres associés dans des domaines critiques, notamment les mesures de l'économie numérique, les dispositifs d'expérimentation réglementaires, les compétences en matière de numérique et l'application des technologies de la quatrième révolution industrielle dans les économies locales. Il a souligné en outre qu'il importait de promouvoir la coopération régionale pour créer de nouvelles possibilités en matière de durabilité environnementale, de croissance économique et de développement durable.

33. Le Comité a noté qu'il était important de faire en sorte que les pays en développement aient accès aux segments supérieurs de la chaîne de valeur grâce à un transfert de technologie adapté et à la création d'un écosystème ouvert en Asie et dans le Pacifique qui encourage l'innovation et la réalisation des bénéfices associés grâce à des efforts multilatéraux et à la coopération régionale.

34. Le Comité a noté également le rôle des technologies nouvelles et émergentes dans la fourniture de solutions novatrices pour relever les défis du développement, et mis en évidence les modèles d'économie circulaire comme moyen d'atténuer les effets des changements climatiques et de parvenir au développement durable.

**F. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)**

35. Au nom du Bureau, le Président a fait une déclaration orale concernant la vérification des pouvoirs. Le Comité en a pris note.

**G. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session (point 8 de l'ordre du jour)**

36. Le 24 février 2023, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa première session.

---